

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 16 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCAION

Datée	du 16/02/24
Affichée	le 16/02/24

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Attribution du marché de travaux
de réhabilitation du réseau
d'assainissement des eaux-usées
– commune de la Ferté en Ouche

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absent excusé : François CARBONELL

Monsieur BRIZARD, Vice-président délégué en charge du cycle de l'eau, expose à l'assemblée que la commune de la Ferté en Ouche a lancé un projet d'aménagement sur la commune déléguée de la Ferté-Fresnel en 2020, comportant 7 phases. Les phases 6 et 7 ont été exécutées en 2020.

L'opération consiste aujourd'hui en l'exécution des phases 1, 2 et 3 (partiellement pour la phase 3). Ce volet a identifié plusieurs enjeux et orientations d'aménagement :

Séquence 1 : RD12 – rue de Villers en Ouche, de l'entrée d'agglomération au carrefour de la rue de Gacé (RD14) sur une longueur d'environ 565 m,

Séquence 2 : RD14 – Rue de Gacé sur une longueur d'environ 400 m

Séquence 3 : Aménagement du carrefour entre la RD12 et la RD14 en y intégrant la parcelle du château d'eau pour l'aménagement de quelques places de stationnement,

En parallèle, la Communauté de Communes met en œuvre, en 2024, une opération de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur l'emprise du projet d'aménagement. Une consultation a été lancée le 06/10/2023. L'objectif est de lancer ces travaux au printemps 2024.

Caractéristiques du marché

Type de marché :	Marché de travaux
Type de procédure :	MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)
Référence :	2023ENV0000006
Montant prévu au BP 2023 :	112 000 € HT
Durée du marché :	Le marché est conclu pour une durée de 8 mois à compter de la date de notification.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Critère prix :

1 - Prix : 40.0 points L'offre la moins élevée au montant total cumulé du DQE se verra attribuer la note maximale de 40 points.

Critère technique :

Ce critère noté sur 100 points, auquel s'appliquera un coefficient de pondération de 0.60, sera jugé en fonction du mémoire technique du candidat.

Valeur technique	Note	Coefficient	Nombre de points maximum
Méthodologie et procédés d'exécution pour le chemisage continu des canalisations, ainsi que pour les interventions ponctuelles (manchettes, fraisage, top-hat, réhabilitation de regards...)	10	3	30
Performance de la qualité des matériaux et des équipements (qualité de la composition chimique, absence de styrène ou bisphénols fortement recommandée...)	5	3	15
Planning d'intervention détaillé avec les différentes étapes des travaux et tenant compte des contraintes locales	5	3	15
Moyens matériels et humains mis en œuvre pour les travaux	5	2	10
Modalité de gestion de la circulation et de la continuité de service	5	2	10
Qualité du mémoire technique (clarté, lisibilité, liens avec les documents en annexes) et prise en compte les contraintes locales (reconnaissance des lieux, photographies, schémas...)	5	2	10
Protection de la santé et sécurité sur le chantier	5	1	5
Consistance du schéma organisationnel du plan d'assurance qualité adaptée au projet, méthodes d'autocontrôles	5	1	5
Total des points			100
Critère de pondération			0.60
Total des points après pondération			60

6 candidatures ont été reçues dont une non conforme.

Ainsi la Société ATEC REHABILITATION, au regard des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, est classée première.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération
- Considérant l'avis de la commission MAPA rendu le 13 février 2024,

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240222-2024-02-22-026-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre présentée par la société ATEC REHABILITATION pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées – commune de La Ferté-en-Ouche,
- **DÉCLARE** l'offre de SPI2C inappropriée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

